Chevènement veut “ouvrir largement les voies de la naturalisation”

04/01/2012 à 17h04
Interview du sénateur de Belfort par Marianne :

[…]
A propos du vote des immigrés, vous n’avez pas pris part au vote organisé au Sénat. Pourquoi ne pas avoir voté contre si telle est votre position ? Un républicain peut-il s’abstenir ?

Je me suis abstenu de prendre part au vote, parce que je n’aime pas les effets de mise en scène. Ce texte n’est pas conforme à celui qui a été voté en 2001. Il n’y a donc aucune chance qu’il soit adopté avant les échéances. C’est du cinéma. Or, pour moi la politique et le cinéma sont des choses différentes. J’ajoute que ce droit de vote accordé aux étrangers aux élections municipales me paraît quelque chose d’assez dérisoire et probablement contreproductif par rapport à l’immense problème que constitue l’intégration à la France de tous ceux qui veulent la rejoindre.

Je préfère ouvrir largement les voies de la naturalisation à ceux qui souhaitent acquérir la nationalité française. Cà me paraît plus conforme à notre tradition et surtout plus respectueux de la notion de citoyenneté.

Celle-ci ne se laisse pas découper en tranches : le citoyen c’est une parcelle du souverain. La république n’est forte que de sa cohérence.

Lorsque vous étiez Ministre de l’Intérieur, l’Etat procédait en moyenne à 1 00 000 régularisations de titres de séjour par an. Depuis l’arrivée de Nicolas Sarkozy au pouvoir, ce chiffre a doublé. Est-ce à dire que la politique de l’immigration de

la droite est plus laxiste que celle de la gauche ou bien est-ce dû à votre vigilance particulière sur le sujet ?

J'ai pris connaissance de ces chiffres. La politique de la gauche a été plus généreuse dans deux domaines : la régularisation sur critères d'intégration que j'ai opérée en 1998 (80 000 sur 140 000 demandeurs) et par ailleurs dans le domaine de l'octroi des visas de circulation. Je pense qu'il vaut mieux être libéral en matière de circulation pour favoriser nos relations avec les pays du Maghreb et stricts sur le séjour.

Par exemple, le nombre de visas accordé aux Algériens qui était de 50 000 par an en 1998, est passé à 250 000 trois ans plus tard. Cela se justifie car vous avez 2 à 3 millions d'Algériens ou de Franco-algériens installés en France et il existe d'intenses liens familiaux, commerciaux et intellectuels.

Il me parait dans l'intérêt de la France de favoriser leur développement. De même qu'**il me paraît ridicule d'interdire l'exercice d'une activité professionnelle qualifiée en France à des étudiants qui y ont obtenu leurs diplômes** et qui pourraient revenir dans leur pays d'origine avec une expérience qui valoriserait leurs études. Et si tel n'était pas le cas, **la France n'aurait sans doute pas à y perdre**.

[…]

Marianne